



La lettre des services de l'Etat

LE MOT DU PREFET

La saison estivale est désormais terminée même si, et c'est heureux, les touristes continuent de fréquenter notre île. Vient maintenant le moment des bilans. Bilans économiques, financiers mais aussi dans le domaine de la protection des populations.

C'est à ce dernier thème qu'est consacrée cette édition de la Lettre des services de l'Etat en Corse du Sud.

Nous avons choisi de vous présenter quelques-unes des actions qu'a mis en œuvre l'Etat pour assurer la sécurité de tous ceux qui, durant les mois d'été, ont séjourné dans notre département, et bien sûr de tous ceux qui y vivent et y exercent une activité économique, concourant ainsi au développement de la Corse et à sa protection.

Ces actions sont nombreuses. Certaines sont bien connues comme la prévention contre les incendies ou l'insécurité routière.

D'autres peut-être un peu moins, comme l'engagement de l'Etat dans la sécurité des baignades ou les nombreux contrôles menés pour s'assurer de la qualité et de la bonne hygiène des produits que vous consommez ou de la sûreté des lieux que vous fréquentez.

Vous le verrez, au cours de ces pages, les agents de l'Etat se sont fortement mobilisés durant tous les mois d'été, à votre service et pour votre sécurité.

Ces actions ont eu de bons résultats et permettent un bilan général très encourageant. Bien sûr, il devra être encore amélioré mais les réorganisations intervenues pour renforcer la synergie entre administrations, coordonner les opérations, et être plus efficace tant dans la prévention que dans la répression ont montré leur pertinence. L'Etat s'est donné les moyens de faire face à ses missions régaliennes au service de la sécurité des personnes, des biens et des territoires.

Ce nouveau numéro est donc enfin pour moi l'occasion de rendre hommage à tous les hommes et les femmes qui se sont engagés dans ces actions. C'est aussi grâce à eux que la Corse est accueillante et dynamique.



Dans ce numéro :

Sécurité des populations 2

Protection du consommateur 6

Lutte contre les incendies 9





Sécurité routière : des résultats positifs

Cette année, la préfecture de la Corse du Sud a intensifié ses efforts en matière de lutte contre l'insécurité routière afin de faire diminuer à nouveau le nombre d'accidents et de victimes sur les routes.

L'année 2009 avait en effet été marquée par une augmentation de la mortalité sur les routes du département de la Corse du Sud et par une accidentologie des deux-roues particulièrement préoccupante.

Durant la période estivale, l'accidentologie est aggravée par l'afflux de touristes qui se traduit par une saturation des axes routiers de l'île, des comportements imprudents, de la consommation d'alcool ou de drogues.

Les premiers résultats sont positifs : plus de prévention et plus de contrôles ont permis de faire diminuer l'ensemble des indicateurs (accidents, tués et blessés) cet été. Entre juin et août on n'enregistre aucun tué alors que sur la même période de 2009, 9 personnes avaient perdu la vie.

Le plan de sécurité routière de l'été 2010, regroupant les services de l'Etat, les associations, les institutionnels et les professionnels du tourisme, a permis d'illustrer la complémentarité entre prévention, répression et communication. En revanche, la situation des deux-roues motorisés reste préoccupante et nécessite des actions particulières.

L'accidentologie en Corse du Sud de juin à septembre 2010 (données non consolidées)

Bilan du mois	Accidents corporels	Tués	Blessés
Juin-septembre 2010	95	1	116
Juin-septembre 2009	116	10	179
Variation 2010/2009	- 21	- 9	- 63

Une première en Corse du Sud : aucun tué sur les routes de juin à août (contre 9 tués en 2009 pour la même période).

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

Sécurité routière : le « plan été 2010 »

Des actions de prévention renforcées pour les conduites addictives

Dans le domaine de la prévention, les efforts se sont focalisés sur les conduites à risques et notamment les poly-toxicomanies.

En amont de la période estivale, les jeunes ont été sensibilisés aux conduites à risques tout au long de l'année scolaire par le biais d'interventions de différentes associations au sein des établissements scolaires - sont intervenus : la Prévention Routière, l'Association Info Ecoute Dépendance ou encore l'Escadron Départemental de Sécurité Routière.

Le centre régional d'information jeunesse (CRIJ) de Corse a mis en place un dispositif régional de sensibilisation des jeunes dans les milieux festifs et les centres de vacances et de loisirs. De jeunes intervenants ont distribué des éthylo-tests autour des bars d'ambiance et dans certains bals de village sur toute la région, tout au long de l'été. Un discours de prévention qui semble avoir été entendu.

Le conseil départemental de la jeunesse, par l'intermédiaire de l'association UN'ANIM, en partenariat avec la discothèque Via Notte à Porto-Vecchio, a mis en place le dispositif « Festa Serena 2010 ». Des agents de prévention ont sensibilisé et informé les jeunes de 18 à 24 ans autour des conduites à risques en milieu festif. Les « conducteurs désignés » ont reçu des tickets donnant droit à des boissons non alcoolisées gratuites. Les affiches et clips vidéos issus des campagnes nationales ont été diffusés en continu sur les écrans géants de la discothèque. Une série de photographies choc sur le thème de la sécurité routière était exposée dans le hall d'entrée de l'établissement.

Des contrôles plus nombreux orientés sur les axes, les horaires et les comportements les plus sensibles

Comme chaque année, un « plan départemental de contrôles routiers pour la saison » a été mis en place. Ce plan cible les contrôles en fonction des enjeux locaux de sécurité routière et maintient à un niveau constant la probabilité pour un usager de la route d'être contrôlé et effectivement sanctionné.

Les contrôles ont été renforcés sur les axes les plus accidentogènes, définis par l'observatoire départemental de sécurité routière de la DDTM, aux horaires les plus sensibles (soirées des week-ends, horaires des trajets domicile-travail) et de manière systématique à proximité des principales boîtes de nuit.



En concertation avec le procureur de la République, des actions spécifiques coordonnées, ont été menées tout au long de l'été par la police et la gendarmerie sur les enjeux locaux de la sécurité routière : alcool et drogues, vitesse, deux-roues. Le préfet de la Corse du Sud, Stéphane Bouillon, était lui-même présent fin août lors d'un contrôle associant police et gendarmerie, au cours duquel 44 infractions ont été constatées pour 275 véhicules contrôlés.



Des actions de sensibilisation

- Campagnes de sensibilisation par le biais d'insertions dans la presse locale (aux risques routiers pour les mois de juin, juillet, août et septembre et « Prudence sur nos routes »)
- Diffusion sur le site de la préfecture de Corse du nouveau film de la Sécurité routière « Insoutenable » en complément des actions de prévention sur les conduites addictives.
- Dépliants d'information et affiches type « Carte de Corse », avec des messages de prévention, diffusés auprès des professionnels du tourisme privés et institutionnels.



Des forces de l'ordre au plus près de la population



Police et gendarmerie ensemble sur le terrain

Afin de renforcer la sécurité sur les plages en Corse du Sud, quatorze maîtres nageurs sauveteurs sont venus prêter main forte aux effectifs résidents.

Sept plages ont ainsi bénéficié d'une surveillance accrue à Ajaccio, Alata, Coggia, Piana, Porticcio, Porto-Vecchio, Vico-Sagone. Les maîtres nageurs sauveteurs ont réalisé 42 interventions dont 4 réanimations.

Afin de sécuriser les abords des plages, une brigade en VTT a également été affectée à Ajaccio.

Un escadron de gendarmes mobiles supplémentaire était présent dans le département du 15 juin au 15 septembre. Un demi escadron est venu renforcer ce dispositif du 1^{er} juillet au 31 août. Ces moyens supplémentaires ont permis de multiplier les différents contrôles opérés par les forces de gendarmerie.

En outre, une brigade de carabinieri italiens, basée à Ghisonaccia, a collaboré avec la gendarmerie pour toutes les questions relevant des ressortissants italiens, venus massivement en Corse cet été.

Cette mobilisation a permis d'enregistrer une baisse de 10,31 % des faits constatés en matière de délinquance par rapport à la même période de 2009 (juin, juillet, août)

On déplore malheureusement une reprise du nombre d'attentats. Jusqu'au 30 octobre, on relève en effet en Corse du Sud 30 attentats et 6 tentatives, contre 16 attentats et 5 tentatives sur la même période en 2009. Pour la Corse entière, on dénombre à ce jour 55 attentats et 9 tentatives (33 attentats et 6 tentatives en 2009). Parmi ces attentats, 22 visaient des résidences secondaires.

« Tranquillité vacances »

Mise en place dès le 18 juin, cette opération permet aux résidents de signaler leur absence aux forces de l'ordre. Le logement vide est ainsi surveillé pendant l'absence des propriétaires. Ce dispositif n'a pas beaucoup été sollicité, les résidences étant occupées en période estivale. Néanmoins, il sera reconduit en période de Noël et pendant les vacances de février, notamment en zone gendarmerie, au moment où les résidences secondaires sont vides de tout occupant. D'une manière générale, depuis le début de l'année et malgré le pic d'activité estival, les cambriolages ont chuté de 18,63 %, passant de 365 faits en 2009 à 297 en 2010.

« Tranquillité seniors »

Lancé le 15 juillet, ce dispositif permet aux personnes âgées vulnérables de se signaler aux forces de l'ordre et de bénéficier ainsi d'une surveillance plus appuyée. D'autre part, un état des lieux des infractions commises sur les personnes âgées a été établi.



**Le secours aux personnes :
de nombreuses interventions en mer et en montagne**

De nombreux acteurs sont mobilisés toute l'année, mais plus encore durant la saison estivale en raison de l'accroissement de la population et de l'inconscience et de l'imprudence de certaines personnes.

Le Dragon 2A, hélicoptère de la Sécurité civile, est intervenu en Corse du Sud 1000 fois depuis le début de l'année, dont 400 durant la saison estivale. Si le nombre d'opérations de secours est globalement stable par rapport à l'année 2009, on constate cependant une augmentation des interventions en montagne par rapport aux opérations en mer. L'hélicoptère de la gendarmerie est aussi intervenu 48 fois en montagne et 4 fois en mer.

Du 1^{er} juin au 30 septembre, les secours en haute montagne reposent sur une permanence mixte du peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM) et des sapeurs-pompiers. Ils sont intervenus à 96 reprises.

Le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage en Méditerranée (Cross-Med) déclenche et coordonne les moyens de secours en mer. Le bilan régional fait état de 82 interventions, dont 52 accidents de baignade ou de plongée.





Opération Interministérielle Vacances (OIV) 2010

La saison estivale représente un enjeu collectif essentiel pour l'économie du tourisme et de l'emploi. Valoriser l'offre touristique, c'est aussi veiller à la qualité et la sécurité des produits et prestations offerts.

Sur son lieu de vacances, le consommateur doit pouvoir compter sur le meilleur rapport qualité-prix et ses actes de consommation doivent être réalisés en pleine confiance et en toute transparence.

Répondre à ces enjeux constitue une priorité essentielle dans le cadre de politique de soutien à l'économie, l'emploi et la consommation.

En vue de cet objectif, les pouvoirs publics se mobilisent pleinement en faveur de la qualité et de la sécurité de l'offre touristique au bénéfice du consommateur dans le cadre de l'opération « **Vacances 2010** ». Cette opération se déroule sur tout le territoire français du 1er juillet au 31 août.

Les contrôles menés en Corse permettent de constater que les actions d'information et vérifications effectuées depuis de nombreuses années par les services se traduisent par une professionnalisation accrue des acteurs économiques et une amélioration de la qualité et de la régularité des services rendus aux estivants. Il convient cependant de maintenir la vigilance au vu des progrès encore à réaliser.

Pour la première fois, cette opération s'est, en Corse, pleinement inscrite dans le contexte de la réforme territoriale de l'État : son pilotage a été assuré par la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et les actions sur le terrain ont été conduites par les nouvelles unités départementales.

La direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDSCPP) a animé un pôle de compétence regroupant la gendarmerie, la police, les douanes, l'agence régionale de santé, la délégation départementale à la mer et au littoral et l'unité territoriale de la DIRECCTE.

Comme les années précédentes, l'opération a débuté en Corse dès le mois de juin. Cette anticipation permet d'une part des actions de prévention auprès des professionnels, d'autre part des actions de contrôle à une période où l'activité touristique est déjà effective.

Dans le cadre de l'OIV 2010, plusieurs secteurs ont été contrôlés : les produits alimentaires, les activités de loisirs, les accueils en montagne, le travail saisonnier, les établissements de restauration...



Des contrôles diversifiés

Qualité des produits et loyauté des transactions

Information du consommateur

Les produits corses sont recherchés pour leur caractère authentique, artisanal, mais sont vendus sensiblement plus chers que leurs concurrents continentaux ou italiens. La tentation est donc grande de « corsiser » artificiellement les produits les plus demandés, tels la charcuterie, les fromages, la viande, certains produits de la pêche, les fruits et légumes..

En 2010, un accent particulier a été mis sur les foires estivales, notamment dominicales, propices à la vente de faux produits corses. Le dialogue a été systématiquement recherché avec les organisateurs des dites foires qui ont confirmé avoir la même préoccupation.

Dans ce secteur la convergence d'intérêts a été particulièrement bien comprise. Les fraudes sont systématiquement poursuivies et les vendeurs de faux produits ont fait l'objet de procès-verbaux.

Hygiène

Dans le secteur de la restauration commerciale, professionnels et services de contrôle s'accordent sur des objectifs communs. Dans le secteur de la restauration commerciale, des injonctions ont été prononcées, mais les mesures correctrices, nettoyages ou travaux, ont été réalisées sans délais et une seule fermeture a été prononcée. Une opération spécifique visait à contrôler la qualité des huiles de friture : toutes les analyses se sont révélées conformes.

Le respect de la chaîne du froid en cours de transport a fait l'objet d'une attention particulière : pratiquement aucune infraction relevée, confirmant l'effet pédagogique des actions menées en 2009.

Hébergement

Dans ce secteur, on constate cette année encore un accroissement de l'offre de location saisonnière par les particuliers via internet et une fréquentation touristique accrue en camping.

Cette affluence vers des hébergements non recensés pour les premiers et en risque de surpopulation pour les seconds ne sont pas sans poser des problèmes sur le respect des réglementations, notamment en ce qui concerne l'information du consommateur sur les prix. Par exemple, de nombreux établissements d'hébergement soumis au forfait ont tendance à facturer la taxe de séjour au réel, ce qui a pour effet de gonfler artificiellement le prix TTC facturé à l'estivant.

Par ailleurs, certains hébergements proposés font une concurrence déloyale à l'hôtellerie et aux locations officielles. Des contrôles fiscaux destinés à mieux connaître et encadrer cette pratique et à restaurer une réelle concurrence sont lancés par la DRFIP.

Sécurité des prestations

Sécurité des activités de loisirs

Les manquements majeurs relevés au cours de l'OIV 2010 concernent la sécurité des activités sportives et de loisirs. Ce constat est préoccupant dans la mesure où les manquements observés menacent la sécurité physique ou la santé des pratiquants.

La sécurité des piscines et aires de jeux mises à disposition des vacanciers dans les hôtels et terrains de camping a fait l'objet d'une action particulière. Cette action, identifiée en 2009 comme susceptible de générer des accidents, s'est avérée utile dans la mesure où de nombreux manquements ont été constatés et ont pu être corrigés : en effet, lorsque les dispositifs de protection existent autour des piscines, ils se révèlent souvent défectueux ou hors normes.

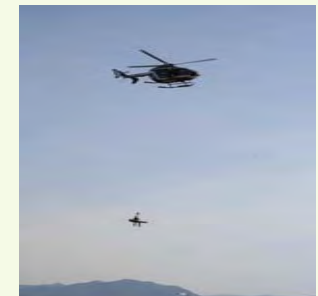
Cette situation résulte souvent de l'ignorance des exploitants quant à leurs obligations. Des injonctions ont été prononcées qui ont été immédiatement suivies d'effet par les professionnels qui ont sur le champ procédé aux interventions nécessaires, ont commandé le matériel adéquat ou ont fermé temporairement leur activité. Il en est de même pour les aires de jeux dont certaines ont été démontées ou fermées.

Qualité des eaux de baignade

Les contrôles ont porté tant sur les piscines qu'en mer. Si le bilan en mer et en rivière est satisfaisant, les contrôles en piscine montrent souvent un soin insuffisant apporté au traitement de l'eau, généralement dû là encore à l'ignorance des exploitants.

Interventions en montagne

Comme en 2009, les services de contrôle sont intervenus sur le GR 20. En tout début de saison, deux refuges ont été inspectés grâce à des moyens hélicoptérés ; deux autres refuges ont été inspectés à pied. Une amélioration très sensible a été observée par rapport à 2009, le Parc naturel régional de Corse ayant mené une politique de transparence sur ce thème.





Quelques exemples marquants...

Contrôle d'un établissement de plage avec le G.I.R. (groupement d'intervention régional) de Corse

Ce contrôle a été effectué sur commission rogatoire du procureur de la République. Le GIR de Corse s'est rendu dans une paillote à Bonifacio et a relevé un défaut de déclaration de profession. Les services douaniers ont saisi 310,9 litres d'alcool.

Travail dissimulé et emploi d'étrangers en situation irrégulière

Lors d'une intervention conjointe Inspection du travail, Gendarmerie, DDCSPP dans un camping à Porto Pollo, les agents ont rencontré deux personnes saisonnières étrangères dépourvues d'autorisation de travail ou de titre de séjour obligatoire pour travailler sur le sol français.

Le recours à des personnes en situation irrégulière est répréhensible à plusieurs titres : il est tout d'abord illégal, mais cette situation peut avoir des conséquences graves pour ceux qui en sont victimes, notamment en cas d'accident puisqu'ils ne bénéficient d'aucune couverture sociale ou prise en charge médicale. Enfin, il est patent que dans ces circonstances, les droits des travailleurs ne sont pas respectés dans la plupart des cas. Il crée par ailleurs une concurrence déloyale entre entreprises respectueuses de la législation et les autres.

Les saisies : 310,9 l d'alcool, 248 contrefaçons diverses...

Les contrôle en montagne étaient aussi destinés à vérifier les produits proposés aux randonneurs à partir de bergeries. 100 fromages industriels achetés dont l'étiquetage avait été retiré pour faire croire à un produit artisanal fabriqué sur place ont été saisis.

Les destructions : 61 sacs à main, 350 statuettes d'éléphants et 58 de tortues en résine, 18 montres...



Les chiffres du 1^{er} juin au 31 août

Nombre de contrôles	Rappels à la réglementation	Procès-verbaux
1626	118	54

Le bilan général révèle une amélioration très sensible du professionnalisme des acteurs économiques qui se sont montrés particulièrement à l'écoute des remarques formulées par les agents pour, ensemble, contribuer à présenter une offre attrayante et sécurisante pour le consommateur.

Cette observation est confirmée par le nombre réduit de plaintes reçues pendant la période estivale, relatives à la qualité dans des restaurants, l'hygiène dans des terrains de camping, l'hébergement dans l'hôtellerie et aux conditions de location de véhicule.

Cet inventaire, bien que portant sur un petit nombre de doléances, montre que l'effort devra être porté sur les conditions d'hébergement.

Saison feux de forêts : le fruit de la mobilisation

Après une saison 2009 particulièrement difficile, les services de l'Etat ont préparé, en liaison avec le Conseil général et le service départemental d'incendie et de secours (SDIS), la saison 2010 avec une attention toute particulière et en tenant compte au mieux des enseignements qui ont pu être tirés des événements des années précédentes.

Des moyens supplémentaires ont été déployés, les procédures ont été améliorées et les dispositifs se sont renforcés.

La prévention est l'affaire de tous :

- Les communes et leurs maires connaissent le territoire et les risques,
- Le Conseil général de Corse du Sud (avec les forestiers-sapeurs) et les SDIS mettent en œuvre des moyens très importants au service de la prévention,
- La Collectivité territoriale de Corse s'engage également dans cette action de protection des territoires.

L'Etat joue un rôle de coordination et plusieurs services y consacrent une part importante de leur activité :

- Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF)
- Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)
- Office national des forêts et office national de la chasse et de la faune sauvage

Ces efforts ont prouvé leur efficacité. Ils ont permis de réduire considérablement les surfaces parcourues par les incendies : 58 hectares contre 5 412,5 hectares en 2009, malgré un nombre de départs sensiblement égal.



Saison feux de forêts : le fruit de la mobilisation

Des mesures de prévention renforcées

Le plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies (PPFENI)

Conformément au code forestier, les préfets de Corse du Sud et de Haute Corse ont élaboré en commun un plan régional de protection des forêts contre les incendies.

Ce plan de protection des forêts et des espaces naturels contre les incendies (PPFENI) est le fruit d'un travail multi-partenarial alliant les compétences des services de l'Etat, des collectivités, des professionnels et des élus. Il a été approuvé le 16 mars 2006 et arrêté pour 7 ans.

Le débroussaillage

Suite aux incendies de l'année dernière, le Préfet de la Corse du Sud a souhaité mettre l'accent sur le débroussaillage et a engagé en ce sens de nombreuses actions avec la collaboration des maires auprès des propriétaires qui ne se conforment pas à leurs obligations.

Certains propriétaires se révélant malheureusement très récalcitrants, le préfet a fait réaliser, après mise en demeure, des « débroussaillages d'office » à leurs frais. Ces actions seront reconduites autant que de besoin.

Des chantiers d'insertion seront mobilisés pour développer cette action de prévention et il sera fait appel à des entreprises spécialisées.

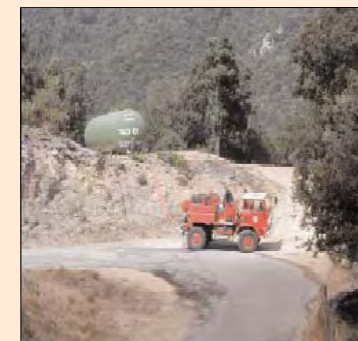


Les ouvrages de défense des forêts contre les incendies (DFCI)

Afin de réduire les surfaces incendiées, le PPFENI crée des ouvrages de Défense des forêts contre les incendies, appelés ouvrages DFCI, qui se présentent sous la forme :

- de zones d'appui à la lutte (ZAL), qui cloisonnent les surfaces et sécurisent les positions des services de lutte
- de points d'eau répartis sur tout le territoire
- de pistes permettant de rejoindre les ZAL et les points d'eau

Planifiés dans un plan local de protection contre les incendies (PLPI) élaboré avec les élus, ces ouvrages sont réalisés par les communes, les intercommunalités ou le Conseil général et entretenus par les forestiers-sapeurs.



L'institut euro-méditerranéen des feux de forêt

Créé en lien avec l'Université de Corse, cet institut a déjà proposé aux maires deux formations au risque incendie, afin de leur donner des éléments juridiques mais également pratiques sur leur rôle en amont des incendies, sur les conduites à tenir durant un sinistre et sur l'action à mener après celui-ci.

Ces formations, très opérationnelles, ont été organisées en partenariat avec tous les services de l'Etat et des collectivités qui participent à la prévention et la lutte contre les incendies.

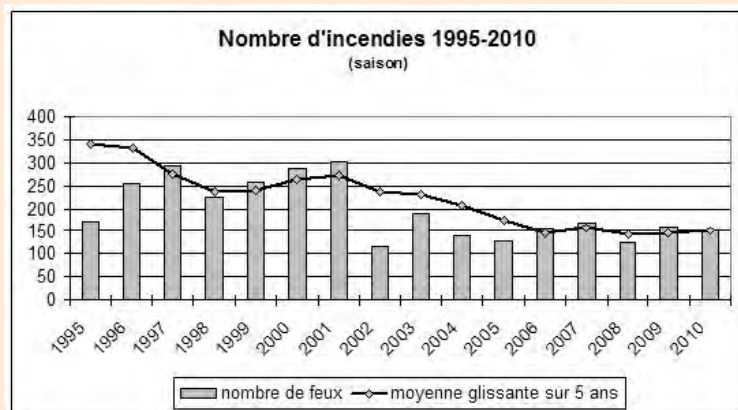


**Bilan provisoire de la saison feux de forêt 2010
pour le département de la Corse du Sud**

Au 30 septembre, on dénombre **158 feux**, qui ont parcouru **58 hectares**.

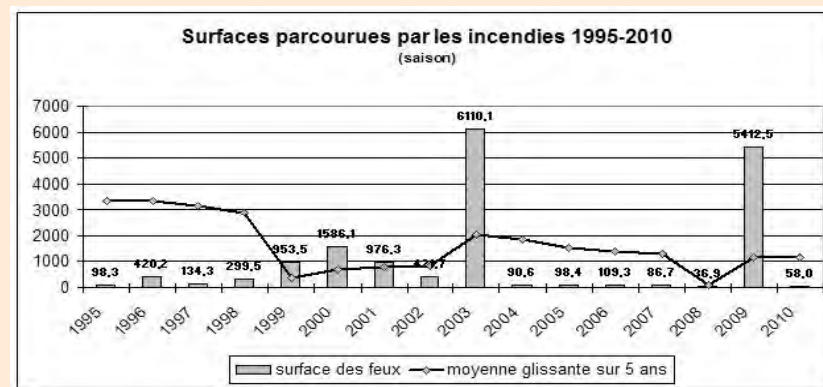
Période	Nombre 2010	Nombre 2009	Moyenne 1995-2009	Surface 2010	Surface 2009	Moyenne 1995-2009
Juillet	65	90	82	17,6 ha	5 381,3 ha	766,9 ha
Août	36	41	78	17,9 ha	9,2 ha	317,9 ha
Septembre	57	26	38	22,4 ha	22 ha	37,4 ha
Total	158	157	198	58 ha	5 412,5	1 122,3 ha

Le nombre de départs de feux (158) est inférieur à la moyenne des 15 dernières années (198).



Le bilan de l'année 2009 avait été particulièrement lourd en termes de surfaces parcourues avec 5 421,5 ha brûlés.

Avec 58 ha parcourus par les incendies à ce jour, l'année 2010 affiche le second meilleur résultat depuis 1995. Seule l'année 2008 présente un total moins important : 36,9 ha avaient alors brûlé.





Focus sur...

la Cellule technique départementale d'investigations sur les incendies de forêt

Une cellule technique départementale d'investigations sur les incendies de forêt (CTIIF) a été créée en juin 2010, dans le cadre d'un protocole établi entre le préfet, le procureur de la République, le directeur départemental du service d'incendie et de secours, le directeur régional de l'office national des forêts et le chef du service interdépartemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage.

Durant la saison feux de forêts (du 1er juin au 30 octobre), cette cellule a pour vocation d'apporter, par une intervention rapide sur les lieux des sinistres, une expertise sur l'origine du départ du feu.

Ainsi, la CTIIF, sur instruction du procureur de la République, aide et assiste les officiers de police judiciaire saisis d'une enquête sur un feu de forêt en apportant à ceux-ci un concours technique en termes de constatations, de recueil de données et d'études pour localiser et déterminer la cause de l'incendie.

Pour autant, elle ne se substitue pas à l'exercice des missions, prérogatives et compétences propres à chacun des services, collectivités territoriales ou associations.

La cellule est constituée:

- d'un officier de police judiciaire attaché, selon la zone concernée, soit au Groupement de gendarmerie départementale de la Corse du Sud, soit à la direction départementale de la sécurité publique ou encore d'un officier de police judiciaire (technicien en identification criminelle) attaché à la brigade de renseignement et d'investigation judiciaire (B.D.R.I.J.) ou au Service local d'identité judiciaire (S.L.I.J.)
- d'un sapeur-pompier,
- d'un agent de l'office national des forêts (O.N.F) et d'un agent de la direction départementale des territoires et de la mer (D.D.T.M.)
- d'un agent technique de l'office national de la chasse et de la faune sauvage (O.N.C.F.S.)

**Nombre d'interventions de
la cellule, (au 30 septembre 2010) :**
30

Bilan

ALATA : 2
 APPIETTO : 3
 ARBELLARA : 3
 BILIA : 1
 CALCATOGGIO : 1
 FOZZANO : 1
 OLMETO : 1
 PETRETO BICCHISANO : 1
 PILA CANALE : 3
 PROPRIANO : 7
 SARTENE : 9
 SERRA DI FERRO : 1
 VIGGIANELLO : 2
 ZONZA : 1

1 cause certaine,
 10 causes probables,
 5 causes supposées,
 3 inconnues,
 Rapports en cours pour les autres feux